

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

**Marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection des
réseaux intérieurs et extérieurs de la cité douanière
de Saint-Louis -68300
Marché n°P0048G-2026 – MOE -01**

Date et heure limites de réception des offres :
mercredi 6 mai 2026 à 12h00

SOCIETE PROJECTIO MANDATAIRE DE L'OPERATION
177 avenue Georges Clémenceau – Bât. B – 92024 NANTERRE Cedex
AGISSANT AU NOM ET POUR LE COMPTE
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
Sous-direction Finances et achats - EPA Masse des Douanes
Service central - Marchés publics et opérations de travaux
8 avenue des Minimes, 94300 VINCENNES

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection des réseaux intérieurs et extérieurs de la cité douanière de Saint-Louis 68300
	Mode de passation	Marché à procédure adaptée
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	avec
	Durée / Délai	Défini par PHASE
	Visite sur site	Non obligatoire mais conseillée

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Développement durable.....	5
2.5 - visite du site.....	5
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Conduite d'opération.....	5
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	5
3.3 - Contrôle technique.....	5
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat.....	6
4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
5 - Contenu du dossier de consultation.....	6
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
6.1 - Documents à produire.....	7
6.1.1 - Sous-traitance.....	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
7.1 - Transmission électronique.....	9
7.2 - Transmission sous support papier.....	10
8 - Examen des candidatures et des offres.....	10
8.1 - Sélection des candidatures.....	10
8.2 - Attribution des marchés.....	10
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	11
9 - Récompenses.....	12
10 - Renseignements complémentaires.....	12
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	12
10.2 - Procédures de recours.....	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection des réseaux intérieurs et extérieurs de la cité douanière de Saint-Louis 68 300 , en deux lots distincts :

- **Lot 1 : réseaux extérieurs enterrés EU EP**
- **lot 2 : réseaux intérieurs plomberie- chauffage – évacuations EU EV**

La maîtrise d'œuvre devra, sur la base d'un diagnostic complet et d'une faisabilité déjà réalisés, effectuer les études et mener les travaux dans une mission de maîtrise d'œuvre complète, associant **les compétences d'un bureau d'étude spécialisé en réseaux, (VRD lot 1, réseaux intérieurs lot 2), d'un économiste de la construction et d'un OPC.**

Lieu(x) d'exécution : Cité douanière de Saint-Louis - Cité douanière, 68 300 Saint-Louis

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est le Marché Public à Procédure Adaptée (MAPA). Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique. L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté les meilleures offres, conformément aux modalités définies dans le règlement de la consultation et à l'article R. 2123-4 du même code.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à phases sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

1.4 - Décomposition de la consultation

Il est prévu une décomposition en 2 lots.

Lot 1 : réseaux extérieurs enterrés EU EP

lot 2 : réseaux intérieurs plomberie- chauffage – évacuations EU EV

Les prestations sont divisées en 3 phases :

PHASE	Désignation
00	PHASE INITIALE : - ETUDES TOUTES ZONES comprenant l'ACT pour les deux lots - Travaux pour chacun des deux lots pour un montant prévisionnel de 120k€ HT pour le lot 1 et 290k€ pour le lot 2
01	PHASE 1 –Suivi des travaux à hauteur de - 145k€ pour le lot 1 - 170 k€ pour le lot 2
02	PHASE 2 – travaux sur le solde des besoins : - Lot 1 : 115k€ - Lot 2 : 215k€

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71300000-1	Services d'ingénierie
71000000-8	Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Le maître d'ouvrage a décidé de faire appel à plusieurs compétences, bureau d'étude spécialisé en réseaux intérieurs (lot 2), réseaux extérieurs et VRD (lot 1), économie de la construction, OPC.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.5 – visite du site

La visite du site est recommandée sans être obligatoire. Le site est ouvert et peut donc être visité au moins sur les zones extérieures. Si une visite est souhaitée pour voir les réseaux des parties communes, il faudra adresser une demande à massedesdouanes@projectio.fr au moins 10 jours avant la remise des offres. Une proposition de créneaux sera alors faire au candidat.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération est assurée par le mandataire du maître d'ouvrage :

PROJECTIO
177 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU - 92024 NANTERRE
Tél. : 0614555680 - Courriel : massedesdouanes@projectio.fr

Le conducteur d'opération est représenté par : pierre LAGOUARDAT.

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Contrôle technique

Le contrôleur technique sera désigné ultérieurement.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :

Conformément à l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014, au décret n° 2016-1478 du 2 novembre 2016 et à l'arrêté d'application du 9 décembre 2016, l'obligation de transmission des factures dématérialisées s'applique à tous les titulaires et sous-traitants admis au paiement direct du présent marché, qui doivent s'inscrire et accéder à la solution Chorus Pro

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Certificat de visite (visite conseillée) – Envoyé aux candidats en faisant la demande
- Le programme de l'opération et ses annexes
- les études déjà réalisées et plans du site

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Lettre de candidature ou formulaire DC1 sur le site www.budget.gouv.fr/daj/formulaires	Non
KBIS document officiel attestant de l'existence juridique d'une entreprise	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de trois ans seront pris en compte.	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Libellés	Signature
Liste des principales prestations similaires (Site occupé) effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Chaque co traitant pourra fournir les certificats de qualification professionnelle correspondant aux prestations qu'il réalisera	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Décomposition du coût par intervenant (nombre d'heures par intervenant et prix journalier par intervenant)	Non
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
L'attestation de visite (si réalisée – non obligatoire)	Non
Une note méthodologique pour chaque étape de la mission	Non
La décomposition du temps d'intervention	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants et fournir les pièces de candidature similaires à celles du titulaire pour chaque sous-traitant.

6.1.1 - Sous-traitance

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants et fournir les pièces de candidature similaires à celles du titulaire pour chaque sous-traitant.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2985093&orgAcronyme=a4n>

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises (DCE)

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation sauf pour celles indiquées au chapitre 6 du présent document.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation.

[https://www.marches-publics.gouv.fr/?](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2985093&orgAcronyme=a4n)

[page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2985093&orgAcronyme=a4n](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2985093&orgAcronyme=a4n)

Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	50.0
2.1-Méthodologie	20.0
2.2-moyens humains et qualifications pour les phases études et phase travaux	20.0
2.3-planning proposé par phase d'étude	10.0

3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0
--	------

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
$$\text{Note de l'offre} = (\text{Montant de l'offre moins-disante} / \text{Montant de l'offre à noter}) * \text{Base de notation}$$

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères de la note technique sont les suivantes :

Sous-critère n°1 Pertinence de la vision de l'organisation des prestations entre membres du groupement dans chaque phase (notamment OPC et DET), bonne complétude dans la note de présentation, analysée au regard des contraintes de site occupé, contenant de l'hébergement, avec remise en contexte sur cet ensemble immobilier

sous critère 2 : moyens humains et qualifications des différents membres et organisation du groupement : Adéquation au projet des compétences proposées et de leur organisation, estimée entre autres à travers les CV des intervenants proposés

sous critère 3 : Cohérence entre la proposition du temps passé, les contraintes exprimées et leur propre note d'organisation des études, détail du temps passé sur la DET et l'OPC en phase travaux et des travaux (temps consacrés aux réunions, visite, etc.) ; cohérence du planning d'étude proposé

critère 3-Performances en matière de protection de l'environnement

Ce critère est basé sur l'appréciation d'un chapitre du mémoire du candidat spécifique à la protection de l'environnement.

Le candidat y décrira les éléments suivants :

- Comment il compte diminuer les prélèvements de ressource
- Comment il favorisera l'utilisation de ressources renouvelables
- Quelles propositions concrètes il fera pour diminuer la toxicité des produits, matériels et matériaux qui seront mis en œuvre pendant les travaux
- Et plus largement comment il appréhende l'atteinte des objectifs déclarés dans l'article 12 du CCAP de son contrat « développement durable »

La notation sur 10 correspondra à l'échelle qualitative suivante : 0 Absence de renseignement
2.5 Document insuffisant, lacunes ou imprécisions importantes
5 satisfaisante, mais des lacunes et quelques imprécisions mineures

7.5 Document complet, pas ou très peu de points manquants de détail
10 Document répondant aux demandes et apportant un niveau de détail élevé

Les notations sur 20 suivront cette même échelle proportionnellement à l'importance des critères.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Récompenses

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats admis à remettre des prestations et non retenus.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AdvancedSearch&AllCons&id=2985093&orgAcronyme=a4n>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

10.2 - Procédures de recours

Tribunal Administratif de Strasbourg
4, place de l'Étoile – CS 50017 - 67075 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 21 72 00
Fax : 03 88 21 72 72
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Strasbourg
4, place de l'Étoile – CS 50017 - 67075 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 21 72 00
Fax : 03 88 21 72 72
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr